

INFORMATIONS GENERALES

concernant les séances d'Analyse et Réinformation Cellulaire avec Michel Larroche

Une consultation de Michel Larroche ne peut se concevoir qu'en dehors du cadre médical, l'Analyse et Réinformation Cellulaire n'étant pas (encore) considérée comme faisant partie de la médecine.

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS :

Michel Larroche précise qu'en cas de symptômes pathologiques, il ne saurait intervenir dans le cadre de sa technique qu'à condition que vous fassiez faire au préalable un diagnostique précis et que vous bénéficiiez d'un suivi médical adéquat pour déterminer la nature exacte de la pathologie et la traiter selon les nécessités.

Il est indispensable de respecter un délai de trois semaines minimum entre deux séances d'Analyse et Réinformation Cellulaire (a.r.c.) ou entre des séances d'a.r.c. et d'acupuncture. Si vous avez prévu une séance d'acupuncture moins de trois semaines avant ou après le RV en a.r.c. que vous sollicitez, nous serons au regret de ne pas pouvoir vous recevoir. Merci de bien vouloir tenir compte de cette information importante pour toutes vos demandes de RV.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES :

Michel Larroche intervient au profit de l'association à but non lucratif Arc-Arrea pour laquelle il travaille à titre bénévole. Les indemnités perçues par l'association sont de **120 €** pour une séance d'une heure et considérées comme versement d'une aide au fonctionnement de l'association. Le bénéfice **sert intégralement à financer les travaux de l'association :**

- aide à la formation permanente des praticiens
- recherche, développement et défense du droit de l'homme au libre choix thérapeutique
- actions au profit de l'environnement et des animaux avec financement, en particulier, d'une œuvre pour sauver, protéger, soigner et mettre à la retraite des chevaux et autres animaux, en coopération avec des équipes vétérinaires, certains des animaux ayant été récupérés dans un état désespéré parfois rebelle à tous traitements vétérinaires.

Les consultations font partie des services proposés par l'association à ses membres et réservés à ces derniers. Il a été statué que toute personne versant des aides à l'association y compris pour bénéficier de ces services, acquiert le statut de « membre sympathisant » sans qu'il ne soit nécessaire de remplir pour cela un quelconque bulletin d'adhésion. Bien entendu, vous êtes libre à tout moment de renoncer à votre statut de membre sympathisant. Il suffit de nous signaler votre volonté. Le statut de membre sympathisant vous donne accès aux services, produits et prestations de l'association sans pour autant vous engager à assumer de quelconques responsabilités.

Vous pouvez télécharger les statuts et documents de l'association sur le site Internet arc-arrea.fr et recevoir des nouvelles via arc-news ouvert à tous sur inscription gratuite.

Arc-Arrea - association loi 1901 à but non lucratif

Siège administratif :
1 Chemin de Hernan
33340 Saint Yzans de Médoc / France
Tel +33 - 679 66 77 41